

La Ministre

Paris, le 17 mars 2018

Monsieur le député, messieurs les sénateurs,

Monsieur le Président du Conseil départemental,

Mesdames et messieurs les maires,

Répondant à la demande de la population de Mayotte d'un renforcement des moyens dédiés à la sécurité et à la lutte contre l'immigration irrégulière dans le département, j'ai annoncé le 12 février, en plein accord avec le ministre d'Etat, ministre de l'Intérieur, des mesures fortes.

En matière de sécurité, celles-ci ont porté sur l'envoi de trois escadrons de gendarmerie mobile, l'arrivée de renforts de police et de gendarmerie départementale sous trois mois, la création d'une brigade de gendarmerie à Koungou, la pérennisation d'effectifs mobiles envoyés déployés depuis 2016 et le classement de Mayotte en Police de sécurité du quotidien, permettant des renforts supplémentaires dès 2019 et la création d'une zone de sécurité prioritaire. Des crédits supplémentaires ont également été annoncés au titre du Fonds interministériel de prévention de la délinquance et des moyens de la réserve territoriale de Gendarmerie.

En matière de lutte contre l'immigration irrégulière, l'Etat a décidé de la création d'un Etat-major opérationnel, sous la direction d'un sous-préfet chef d'Etat major, d'un renforcement des moyens nautiques, afin de garantir une capacité permanente d'intervention en mer, d'un accroissement des capacités d'appui aérien, et de la création d'un groupe d'enquête interservices.

A l'occasion des échanges organisés sur place, les demandes complémentaires des élus, de syndicats et des collectifs ont été prises en compte :

- Le haut fonctionnaire placé auprès du préfet, en charge de coordonner la LIC, sera nommé la semaine prochaine ;
- L'Etat associera les citoyens à la définition des objectifs et au suivi des résultats de la lutte contre l'immigration clandestine ;
- Les associations citoyennes œuvrant dans le champ de l'immigration à Mayotte y seront représentées;
- Le plan de sécurisation des établissements et transports scolaires présenté en mars 2018 sera maintenu tant que la situation le nécessite ;

- Le premier escadron de gendarmes mobiles arrivé en renfort en début de semaine sera durablement affecté à Mayotte après un bilan, à l'été, de son utilité en termes de lutte contre la délinquance et de LIC;
- Les moyens nautiques de la marine nationale seront davantage mobilisés dans la lutte contre l'immigration irrégulière ;
- Il sera procédé au recensement et au démantèlement des bandes délinquantes dans et à proximité des quartiers d'habitat illicite ;
- La lutte contre la délivrance d'attestations d'hébergement de complaisance et des reconnaissances abusives de paternité sera accentuée ;
- Pendant un mois, pour des raisons d'ordre public, le bureau des étrangers de la préfecture sera fermé et la délivrance des titres de séjour se fera sur rendez-vous :
- Pendant un mois, pour des raisons d'ordre public, le guichet du service des impôts fonctionnera sur la base d'un système de rendez-vous ;
- Les dispositions relatives à la prise en charge sur le territoire national des mineurs non accompagnés seront adaptées afin de prendre en compte la situation particulière de Mayotte ;
- Les revendications rassemblées au sein de la plate-forme des collectifs et de l'intersyndicale seront examinées et feront l'objet d'une réponse du Gouvernement dans un délai d'un mois à dater de leur transmission;
- Les personnes missionnées pour ce faire par la ministre des outre-mer y travailleront dans ce délai, en lien avec l'ensemble des parties prenantes ;
- Des représentants des collectifs et de l'intersyndicale seront régulièrement associés et informés de l'avancement des travaux de cette mission.

Ses engagements, l'Etat les tient aujourd'hui et les tiendra demain. Toutes les mesures qui pouvaient être effectives immédiatement le sont. La sécurité des Mahoraises et des Mahorais est notre priorité.

Par ailleurs, je me réjouis que vous acceptiez d'engager les discussions que je vous ai proposées, par le biais de personnes missionnées par le Gouvernement, sur les sujets de fond qui conditionnent l'avenir de Mayotte.

Comme je m'y étais engagée, je souhaite que ce travail soit conduit dans un délai d'un mois, en y associant toutes les parties prenantes.

Je tiens à souligner que la normalisation de la situation permettra de faciliter l'action des services publics et notamment celles des forces de l'ordre, ainsi que la vie quotidienne des mahorais.

Je vous prie d'agréer, monsieur le député, messieurs les sénateurs, monsieur le Président du Conseil départemental, mesdames et messieurs les maires, l'expression de ma plus sincère considération.

Annick GIRARDIN



La Ministre

Paris, le 17 mars 2018

I – Les engagements annoncés par la ministre des outre-mer au nom du Gouvernement

1. Lutte contre l'insécurité

- 1) doublement des crédits et augmentation de 50% des effectifs de la réserve territoriale de la Gendarmerie (actuellement 60 réservistes)
- 2) pérennisation du demi-escadron de gendarmes mobiles affecté en renfort de la gendarmerie départementale en 2016
- 3) création d'une brigade de gendarmerie nationale à Koungou
- 4) accélération de l'arrivée de nouveaux renforts
 - 10 policiers supplémentaires arrivent en mars 2018 et 16 gendarmes d'ici au 1er août 2018
 - Ces effectifs permettront notamment d'armer la nouvelle brigade de prévention de la délinquance juvénile de la gendarmerie
- 5) augmentation des crédits du Fonds interministériel de prévention de la délinquance à 330.000 €, notamment pour faciliter le développement de la vidéo-protection et un partenariat dans le cadre de la zone de sécurité prioritaire en cours de création
- 6) déploiement de la police du quotidien à Mayotte:
 - Arrivée de 20 gendarmes supplémentaires (affectés pour les 2/3 dès 2019, soit une affectation plus rapide que le rythme national)
 - L'arrivée de 10 policiers supplémentaires

2. Lutte contre l'immigration clandestine et ses conséquences

- 1) création d'un Etat-major opérationnel de la LIC, terre et mer, sous la direction d'un haut fonctionnaire, chef d'Etat-major
- 2) envoi immédiat par la Marine Nationale d'un navire patrouilleur militaire pour renforcer les capacités de surveillance en haute mer.
- 3) garantie d'une capacité d'intervention H24 en mer par ces moyens renforcés et grâce à une nouvelle organisation du dispositif de lutte contre l'immigration clandestine
- 4) accroissement des capacités d'appui aérien (augmentation des rotations hélicoptères)
- 5) création d'un groupe d'enquête interservices contre l'immigration irrégulière
- 6) affectation d'un officier de liaison au sein du ministère de l'Intérieur comorien.

- 7) engagement immédiat d'un plan de destruction de l'habitat illégal, en priorité dans les zones de risque naturel, qui devra étroitement associer les maires à sa mise en œuvre ;
- 8) assouplissement des procédures d'évacuation et de démolition des constructions illégales dans le cadre du projet de loi ELAN (Evolution du logement et aménagement numérique)
- 9) mise en place d'un groupe de travail sur le statut extraterritorial de la maternité de Mamoudzou.

Il - Les engagements pris par la ministre des outre-mer au nom du Gouvernement sur proposition des participants à la réunion du mardi 13 mars 2018

- 1) Le haut fonctionnaire placé auprès du préfet, en charge de coordonner la LIC, sera nommé la semaine prochaine
- 2) L'Etat associe les citoyens à la définition des objectifs et au suivi des résultats de la LIC
- 3) Les associations citoyennes œuvrant dans le champ de l'immigration à Mayotte y seront représentées
- 4) Le plan de sécurisation des établissements et transports scolaires présenté en mars 2018 sera effectif et maintenu tant que la situation le nécessite
- 5) L'escadron supplémentaire de gendarmes mobiles arrivé en renfort sera durablement affecté à Mayotte après un bilan, à l'été, de son utilité en termes de lutte contre la délinquance et de LIC
- 6) L'Etat s'engage sur la mobilisation effective des moyens nautiques de la marine nationale dans la LIC
- 7) L'Etat s'engage sur un objectif de recensement et de démantèlement des bandes délinquantes dans et à proximité des quartiers d'habitat illicite
- 8) L'Etat s'engage sur un objectif de répression des personnes délivrant des attestations d'hébergement de complaisance et des reconnaissances abusives de paternité
- 9) Pendant un mois, pour des raisons d'ordre public, le bureau des étrangers de la préfecture sera fermé et la délivrance des titres de séjour se fera sur rendez-vous
- 10) Pendant un mois, pour des raisons d'ordre public, le guichet du service des impôts fonctionnera sur la base d'un système de RV
- 11) Les dispositions relatives à la prise en charge sur le territoire national des mineurs non accompagnés seront adaptées afin de prendre en compte la situation particulière de Mayotte
- 12) Les revendications rassemblées au sein de la plate-forme des collectifs et de l'intersyndicale seront examinées et feront l'objet d'une réponse du Gouvernement dans un délai d'un mois à dater de leur transmission
- 13) Les trois personnes missionnées par la ministre des outre-mer y travailleront, en lien avec l'ensemble des parties prenantes, dans ce délai

14) Des représentants des collectifs et de l'intersyndicale seront régulièrement associés et informés de l'avancement des travaux de cette mission

Annick GIRARDIN